

Université Paris Est Créteil Val-de-Marne

Scrutin du 19 & 20 novembre 2024 par vote électronique

CONSEIL DE GESTION DE L'INSPÉ

Collège F des usagers

Nombre de sièges à pourvoir : **4 titulaires et 4 suppléants**

Liste : FNEC FP FO

Soutenue par : /

- 1- LAGHRIBI Mohamed
- 2- GIROUD Karine
- 3- SELLAMOMAR Nabil
- 4- SERRAO NUNES Christelle



Voter pour la FNEC-FP-FO, c'est permettre au syndicat de continuer à défendre vos droits et de porter l'ensemble de vos revendications.

Étudiants, Stagiaires, vous avez des droits !

La réforme de la formation imposée par le gouvernement a pour conséquence de :

- Précariser les étudiants MEEF en les contractualisant ;
- Supprimer les décharges de service pour les lauréats des concours fonctionnaires stagiaires titulaires du MEEF, dégradant ainsi considérablement leur condition d'entrée dans le métier et leurs conditions de travail ;
- Déstructurer et réduire la formation universitaire et professionnelle dispensée dans les INSPÉ ;
- Retarder d'une année l'accès au statut de fonctionnaire stagiaire
- Créer une inégalité de traitement entre lauréats du concours, certains étant à temps complet en classe, d'autres à mi-temps ; certains ayant à passer un DU qui ne sert à rien, d'autres pas ; certains étant suivi sur le terrain par un MF et un professeur de l'INSPE, les autres par un MF et un conseiller pédagogique
- Raréfier le nombre de candidats et provoquer l'embauche de centaines de contractuels précaires

Des **formations le mercredi** sont venues s'ajouter à la charge de travail déjà considérable d'une première rentrée.

Il n'y a toujours **pas de logements dédiés** à l'hébergement des étudiants fonctionnaires stagiaires arrivant de province alors que le coût des locations est exorbitant en région parisienne.

Ces conditions d'entrée dans le métier sont le résultat d'une politique gouvernementale. En affectant les lauréats du concours à plein temps sur une classe ou en confiant la responsabilité d'une classe à l'année à un duo de stagiaires, le gouvernement privilégie les économies de postes plutôt que la formation : le stage pratique a lieu sur un seul niveau, sans aucune formation préalable, sans tutorat avec un titulaire expérimenté. **Ainsi de nombreux EFS sont d'ores et déjà mis en difficulté et ont un besoin d'aide urgent.**

Et le gouvernement souhaiterait aller plus loin encore en mettant au rencart l'ordre du classement des lauréats des concours ! **Avec l'article 3 du décret du 20 juillet 2023**, l'affectation des stagiaires sur un poste au sein d'un département tiendrait compte en premier lieu des caractéristiques des postes offerts et de leur adéquation aux formations que suivront les professeurs des écoles stagiaires en fonction de leurs parcours universitaire et professionnel, donc à 100% pour le MEEF ou 50% pour les autres. **Les vœux des futurs stagiaires comme l'ordre de leur classement aux concours deviennent donc secondaires car tributaires des postes réservés à leurs affectations !**

Nouvelle conséquence de la masterisation des concours, cette contrainte introduit l'arbitraire dans les affectations basées depuis 2022 sur le principe qu'un MEEF dispense d'une réelle formation initiale et permet d'occuper un poste à temps plein.



La FNEC-FP-FO

- refuse que des étudiants en formation soient mis en responsabilité devant élèves ;
- est opposée au report du concours en fin de 2^e année de master ;
- demande donc l'abandon de la réforme de la formation initiale et exige le retour à un service d'enseignement avec un stage en responsabilité ne dépassant pas un tiers temps pour les lauréats des concours, fonctionnaires stagiaires ;
- demande l'abrogation du décret du 20 juillet 2023

La FNEC-FP-FO revendique :

- Une formation préalable à toute prise en charge de classe en responsabilité ;
- Qu'aucun cours ne soit dispensé à l'INSPE le mercredi, les semaines de classes ;
- La possibilité de compenser l'UE de langue en M2 ;
- L'abandon du DU ;
- Qu'aucune entrave à la titularisation ne puisse s'exprimer de la part de l'INSPE lorsque les avis IPR et chef d'établissement ou IEN sont favorables ;
- Le droit au renouvellement, contre les licenciements de fonctionnaires stagiaires.

Du mardi 19 novembre (10h) au mercredi 20 novembre (16h)
vous pourrez élire **par voie électronique** vos représentants au conseil de l'INSPE, à partir du site internet de l'UPEC, en vous munissant de vos identifiants personnels.

NOS CANDIDATS

1. LAGHRIBI Mohamed
2. GIROUD Karine
3. SELLAMOMAR Nabil
4. SERRAO NUNES Christelle

Les 19 et le 20 NOVEMBRE
UN SEUL BULLETIN : LA FNEC-FP-FO